

« QAG - Olivier Cadic sur le Brexit : « Que faites-vous pour les Français installés au Royaume-Uni ? » »

23/02/2017

Depuis l'annonce du Brexit, il y a huit mois, « les 300.000 Français établis au Royaume-Uni, comme 3 millions d'européens, n'ont reçu aucune assurance sur leur statut de la part des autorités britanniques » a indiqué le sénateur.

« La situation devient de plus en plus anxiogène, sur fond de xénophobie ambiante et décomplexée, nourrie par les attermoissements de Theresa May qui ne veut pas déplaire à des tabloïds qui font de la haine de l'Europe leur fonds de commerce » s'est-il alarmé.

Olivier Cadic a, pour illustrer le fait que les Européens ne sentent plus les bienvenus, cité l'exemple du questionnaire pour obtenir un certificat de résident permanent « passé de 12 à 85 pages ! » précisant que « si le document est jugé incomplet, vous recevez en retour une invitation à quitter le territoire ! »

Les employeurs refusent désormais de prendre le risque d'embaucher en CDI des ressortissants de l'Union européenne : « ceux-ci vivent cette discrimination avec beaucoup d'amertume » a témoigné le sénateur.

« Lundi dernier, avec Patricia Connell et Nicolas Hatton, nos élus consulaires du Royaume-Uni, j'étais aux côtés de milliers de manifestants devant Westminster à l'appel du mouvement TheThreeMillion » a indiqué Olivier Cadic. Ce mouvement exige une mise au clair, dès à présent, du statut des 3 millions de citoyens de l'Union européenne résidant au Royaume-Uni. « Ils refusent de servir de monnaie d'échange lors des futures transactions » a déclaré le sénateur.

Pour Olivier Cadic, « Il est temps que nous devenions pro-actifs. Il y a trop longtemps, désormais, que nous subissons le calendrier britannique ».

Il demande que soit réglée unilatéralement la question du statut des Britanniques installés dans l'Union européenne : « nous pourrions leur accorder, immédiatement et sans contrepartie, la continuité de leur statut de citoyen européen jusqu'à la fin de leur vie. Ainsi, le Brexit n'aurait pas d'effet sur eux ».

Pour le sénateur cette démarche placerait le gouvernement britannique devant ses responsabilités : « il ne pourrait plus se servir des européens installés chez eux comme d'une monnaie d'échange lors de futures négociations ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)